

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 décembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 117 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurent LAVIE représenté par Grégory PANAGOUDIS - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Marine PUSTORINO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Claudette MOMPRIVE - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Guy MATTEONI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Jacques BESNAÏNOU - Laurent COMAS - Yann FARINA - Bruno GILLES - Roland POVINELLI.

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 009-1634/15/CC

**■ Approbation de la création d'une opération pour la gestion des eaux d'exhaure de l'usine de Sainte Marthe à Marseille 14ème arrondissement
DEASV 15/14102/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Les pompes d'exhaure de l'usine d'eau potable de Ste Marthe sont situées au sous-sol du centre de production à une cote altimétrique inférieure au plan d'eau du décanteur. Une anomalie sur la conduite ou sur la volute d'une pompe peut avoir des conséquences catastrophiques pour le centre de production (inondation). Cette opération consiste à abandonner les pompes d'exhaures existantes et à poser de nouvelles pompes immergées dans le bassin de décantation, pouvant être utilisées en secours avec la construction d'une goulotte de récupération des eaux décantées.

Les travaux à réaliser comportent :

- La mise en place de quatre pompes immergées (2 au Sud et 2 au Nord), y compris la mise en place de variateurs pour une meilleure adaptation au débit du centre.
- La construction d'une goulotte de récupération des eaux décantées, y compris les vannes d'isolement
- La mise en place des canalisations de refoulement des pompes d'exhaure vers la goulotte.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme d'action 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse « Sauvons l'Eau » qui s'est traduit par la formalisation d'un contrat de protection et d'économie de la ressource en eau entre l'Etat, l'Agence de l'Eau et la Communauté Urbaine, délibéré en Conseil Communautaire le 20 novembre 2015. Il permet, sous réserve du respect effectif d'un calendrier d'actions, de bénéficier d'une majoration du taux d'aide de l'Agence de l'Eau.

Cette opération permettra une réduction des rejets fonctionnels du canal de Marseille. L'économie d'eau est évaluée à 9 000 000 m³/an.

Il est proposé la création d'une opération pour un montant de 3 200 000 euros HT. Le montant prévisionnel de l'aide de l'Agence de l'Eau est de 80% du montant de l'opération, soit 2 560 000 euros HT.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération d'approbation du Contrat protection et Economie de la Ressource en Eau entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'Etat et Marseille Provence Métropole du 20 novembre 2015.

Sur le rapport du Président,

**Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il convient d'améliorer le pompage immergé, ainsi que la construction d'une goulotte de récupération des eaux décantées de l'usine de production d'eau potable de Ste Marthe (14^{ème} arrondissement) ;
- Que la Communauté Urbaine s'est engagée dans un programme d'économie de la ressource en eau.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la création d'une opération pour la gestion des eaux d'exhaure de l'usine de production de Ste Marthe (Marseille 14^{ème} arrondissement) d'un montant de 3 200 000 euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, l'Agence de l'Eau, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Eau Potable aux Chapitres 20 et 23 - Sous-Politique F150.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

- Année 2016 : 50 000 euros HT
- Année 2017 : 950 000 euros HT
- Année 2018 : 2 200 000 euros HT

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Equipements communautaires
Eau - Assainissement

Roland GIBERTI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER